



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE

DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Comité Technique chargé de la Facilitation des Echanges

Secrétariat Technique du CTFE

**PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE CHARGE DE LA
FACILITATION DES ECHANGES**

RAPPORT FINAL

Kara, le 28 juin 2025

Introduction

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du projet Accès aux marchés internationaux (AMI) couvrant le volet relatif à la mise en œuvre du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) avec pour objectif la résolution des obstacles signalés sur la plateforme du MAO, un atelier de restitution des notes de position sur la simplification ou digitalisation des procédures commerciales, suivi de la première réunion ordinaire du comité technique de la facilitation des échanges s'est tenue à Kara le 28 juin 2025 à l'hôtel la Concorde. Cette réunion est présidée par Monsieur **Katchali BATCHASSI**, président du CTFE et directeur du commerce extérieur, assisté de son 1^{er} vice-Président, Monsieur **AZEGUE Komi, Inspecteur des douanes, Chef division des relations internationales et de la facilitation** de l'Office Togolais des Recettes.

La liste des participants est jointe en annexe.

Les principaux points à l'ordre du jour sont résumés dans le tableau ci-dessous.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

N°	Thème à l'ordre du jour	Discussions	Recommandations	Observations
1	Examen et adoption du rapport de la réunion du 20 décembre 2024	Toutes les parties du rapport sont examinées. Les amendements et observations formulés sont intégrés audit rapport.	Aucune recommandation	Les membres présents à cette réunion ont amendé et reformulé certains points du rapport. Le rapport est validé et adopté.
2	Suivi de la résolution des obstacles signalés sur la plateforme MAOC	En plénière, les principaux obstacles signalés sur la plateforme électronique du MAOC (www.obstacleaucommerce.org) ont été parcourus. L'objectif est d'identifier les obstacles résolus, ceux qui sont en cours de résolution puis ceux qui n'ont pas encore connu un début de résolution. Les points focaux sont invités à présenter les actions menées depuis la notification des obstacles. Il s'agit des obstacles : N°42 « <i>Les commerçants font face à des tracasseries routières et à des demandes de pots-de-vin. En cas de refus de paiement, les agents exigent de décharger ou de descendre tous les animaux du camion, même s'ils ont été rangés dans un ordre précis. Cela pose un sérieux problème, car un commerçant seul ne peut pas gérer un troupeau de plus de 200 animaux, puis les remettre dans le camion. De plus, les policiers fixent les frais en fonction de la race de l'animal : plus la race est demandée et chère, plus ils augmentent le prix. Parfois, ils s'allient avec certains douaniers qui montent dans les camions pour vérifier les produits. Plus Précisément au niveau de la frontière Dapaong</i> » le point focal du Ministère de la Sécurité dit qu'il va remonter l'information à sa hiérarchie. n°58 « <i>Lors des procédures de lavage, séchage et conditionnement nous sommes confrontés à l'absence du soleil en saison pluvieuse avant l'exportation. À la douane de la Belgique après un constat que quelques arachides germent d'où la destruction de ma marchandise</i> », la personne ressource de la Société Togolaise de Handling (STH) a recommandé l'installation d'une chambre à chaleur à l'aéroport. N°61 « <i>On a refusé de prendre nos produits pour cause d'une contamination chimique au cours de leurs analyse en suisse. Du coup ils ont diminué le prix d'achat</i> » le représentant de l'Institut Togolais de Recherche Agronomie (ITRA) dit qu'il n'a pas suffisamment d'informations concernant cet obstacle.		Il est demandé aux points focaux de s'impliquer davantage dans la résolution des obstacles.

		N° 66 « nous avons l'habitude d'importer les pommes de terre du Burkina Faso pour un client au Togo en payant 1000 francs CFA par sac comme droit de douane. Le 20/10/2023, lors d'une importation, le prix a été revu à la hausse à la frontière de Cinkassé passant de 1000 francs CFA à 1500 francs CFA par sac sans nous informer au préalable, ce qui nous a causé le retard et un préjudice financier », le point focal de l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) a proposé de renforcer la communication sur les informations. N°71 « Un camion qui a pour destination Niger a chargé des matériaux électriques solaires et a pesé 52 tonnes pour le poids de la marchandise et le camion, arrivé à Atakpamé ce même camion pèse 67 tonnes et paye une amende de sur poids, arrivé au PCJ de Cinkassé à la frontière il refait un autre pesé qui donne 59 tonnes, maintenant l'agent des douanes en face du document nous demande de payer une autre amende pour cause déficit de poids », le point focal du Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement (MIPI) a proposé de mettre en place des outils itinérants de pesage par la SAFER. N°92 « Affrontement avec une bande armée au passage de la frontière BF créant beaucoup de dégâts matériels e perte de vies humaines », le point focal du Ministère de la Sécurité a mentionné que les mesures d'escorte ont été prises par rapport à l'itinéraire à emprunter lors de leur passage. N°156 « Nous importons les machines de BTP de la Turquie. Lors d'une de nos importations, la douane togolaise du port autonome de Lomé a rejeté la facture d'origine obtenue du fournisseur étranger qui précise le coût ou la valeur des marchandises importées. Une autre valeur est attribuée aux marchandises. Ce qui du coup a fait flamber le coût (les frais) de douane. Par conséquent, les prix des articles ont été revus à la hausse, entraînant une mévente qui a conduit à la fermeture de la boutique après écoulement des produits », le point focal Office Togolais des Recettes (OTR) dit qu'il n'est pas au courant de l'obstacle.		
3	Rapport du suivi de la mise en œuvre des mesures de la catégorie B	Le Secrétariat technique a présenté les mesures de la catégorie B qui sont déclassées dans la catégorie A dont les dates définitives sont au 30 juin 2025 pour les mesures 1.1, 1.3, 2.2, 2.3 et 3 et 31 décembre 2025 pour la mesure 10.6 Le Secrétariat technique a également présenté pour les mesures de la catégorie B, l'ensemble des activités proposées.	Aucune recommandation	Les structures sont encouragées à notifier au ministère du commerce toutes initiatives entreprises touchant le commerce. Les membres concernés par les activités programmées sont

				encouragés à mettre en œuvre ces activités.
4	Divers (Rapport de la réunion du CRFE de la CEDEAO)	Dans les divers, trois points sont abordés. - Le cas de la veuve du feu Dayo. Les membres sont informés du montant de l'enveloppe qui est destinée à la veuve. Le président a sollicité la disponibilité de certains membres pour prendre part à la remise de l'enveloppe due à la veuve. - Le point relatif à la formation des nouveaux membres sur les concepts de facilitations en ligne, le président a encouragé tous les membres à suivre cette formation - Le compte rendu de la réunion du comité régional de facilitation des échanges de la CEDEAO. Le président du CTFE qui a pris part la réunion du CRFE, a exposé les points forts de cette réunion. Pour plus de détail, les participants peuvent consulter le rapport de cette réunion qui est disponible.		

Cérémonie de clôture

Le président a rappelé la lourde responsabilité de chaque membre dans la mise en œuvre des mesures de la facilitation des échanges de l'OMC et de la ZLECAf. Cette mise en œuvre contribue au développement de notre économie.

Fait à Kara, le 28 juin 2025

Le rapporteur